

**Commission de la Formation
et de la Vie Universitaire
Séance du 7 novembre 2019**

**DELIBERATION N° 66-2019-CFVU
PORTANT SUR LE COMPTE-RENDU DE LA CFVU DU 9 JUILLET 2019.**

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 712-1 et L 712-2, L712-6-1.
Vu les statuts de l'Université Toulouse-Jean Jaurès en vigueur,

Délibère

Article unique :

Le compte-rendu de la CFVU du 9 juillet 2019 est approuvé.

Délibération adoptée à l'unanimité des 20 membres présents ou représentés.

A Toulouse, le 7 novembre 2019

Le Vice-Président de la CFVU



Vincent Simoulin

**Commission de la Formation
et de la Vie Universitaire
Séance du 7 novembre 2019**

**DELIBERATION N° 67-2019-CFVU
PORTANT SUR LE COMPTE-RENDU DE LA CFVU DU 12 SEPTEMBRE 2019.**

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 712-1 et L 712-2, L712-6-1.
Vu les statuts de l'Université Toulouse-Jean Jaurès en vigueur,

Délibère

Article unique :

Le compte-rendu de la CFVU du 12 septembre 2019 est approuvé.

Délibération adoptée à l'unanimité des 20 membres présents ou représentés.

A Toulouse, le 7 novembre 2019

Le Vice-Président de la CFVU



Vincent Simoulin

**Commission de la Formation
et de la Vie Universitaire
Séance du 7 novembre 2019**

**DELIBERATION N° 68-2019-CFVU
PORTANT SUR QUATRE PROJETS SPORT CVEC RENTREE 2019/2020**

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 712-1 et L 712-2, L712-6-1.

Vu les statuts de l'Université Toulouse-Jean Jaurès en vigueur,

Délibère

Article unique :

- **projet CVEC 5 : pratique physique et handicap pour un montant de 3 068.08 €**
- **projet CVEC 6 : résidences d'artistes pour un montant de 10 300.20 €**
- **projet CVEC 7 : stages ponctuels pour un montant de 8 713.36 €**
- **projet CVEC 8 : gros matériel et investissement pour un montant de 26 040.80 €**

Les quatre projets SPORT CVEC rentrée 2019/2020 cités en annexe sont approuvés.

Délibération adoptée à la majorité des 17 membres présents ou représentés (12 POUR, 5 contre).

A Toulouse, le 7 novembre 2019

Le Vice-Président de la CFVU



Vincent Simoulin

CVEC 5 SUAPS UT2J 2019

TITRE	Pratique physique et handicap
OBJECTIFS	Proposer une pratique physique ouverte de façon prioritaire aux étudiants en situation de handicap
Etat initial	Les créneaux de pratique actuels sont ouverts aux personnes en situation de handicap, mais tous n'osent pas y accéder. L'expérimentation montre qu'un dispositif spécifique et ciblé, encadré par des enseignants formés est nécessaire pour que les étudiants concernés se sentent en confiance pour y accéder.
PUBLIC CONCERNE	Etudiants de l'UT2J
DISPOSITIF / MISE EN ŒUVRE	Mise en place de nouveaux créneaux ouverts (un en yoga, un en danse) aux personnes en situation de handicap mais aussi à tous les autres étudiants, dans un esprit d'ouverture et de citoyenneté
TEMPORALITE / CONDITIONS MATERIELLES	Ouverture de 2 créneaux à compter hebdomadaires au 1er semestre 2019/20
Indicateurs	Fréquentation et retours de satisfaction des étudiants en situation de handicap ou non

BUDGET 2019 oct à déc RUBRIQUE	Fonctionnement mont	Personnel									Investissement
		Heures enseignants			Heures tutorat			Heures administratives			
		nombre	taux	Total	nombre	taux	Total	nombre	taux	Total	
Encadrement UT2J	250,00 €	24	45,00 €	1 080,00 €		27,36 €	0,00 €	4	15,01 €	60,04 €	
Encadrement hors UT2J	250,00 €	24	57,00 €	1 368,00 €		27,36 €	0,00 €	4	15,01 €	60,04 €	
TOTAL	500,00 €	48		2 448,00 €	0		0,00 €	8		120,08 €	0,00 €
TOTAL						3 068,08 €					

CVEC 6 SUAPS UT2J 2019

TITRE	Résidences d'artistes
OBJECTIFS	Echanges entre étudiants et artistes et immersion dans le processus de création artistique aux différentes étapes de celui-ci
Etat initial	N'existait pas
PUBLIC CONCERNE	Etudiants de l'UT2J
DISPOSITIF / MISE EN ŒUVRE	Accueil des artistes en résidence pendant les périodes où les salles de pratique artistique gérées par le SUAPS (danse, cirque) sont disponibles : des week-ends ou en soirée, périodes d'examens, suspension pédagogique. Les étudiants sont invités à participer aux trainings avec les artistes, suivre le processus de création sous forme de présentation d'étapes de travail, vivre des work-shops "à la manière de" directement en lien avec les techniques et projets artistiques développés par les compagnies.
TEMPORALITE / CONDITIONS MATERIELLES	1er semestre 2019 20
Indicateurs	Nombre d'étudiants impliqués dans les projets, de compagnies accueillies, de work-shops présentés et de sorties de résidences. Taux de satisfaction en retour des étudiants : retours quantitatifs et qualitatifs.

BUDGET 2019 oct à déc RUBRIQUE	Fonctionnement	Personnel									Investissement
		Heures enseignants			Heures tutorat			Heures administratives			
		nombre	taux	Total	nombre	taux	Total	nombre	taux	Total	
Cirque	4 000,00 €		57,00 €	0,00 €		27,36 €	0,00 €	8	15,01 €	120,08 €	
Danse	6 000,00 €		57,00 €	0,00 €		27,36 €	0,00 €	12	15,01 €	180,12 €	
TOTAL	10 000,00 €	0	0,00 €	0	0,00 €	0,00 €	0,00 €	20		300,20 €	0,00 €
TOTAL						10 300,20 €					

CVEC 7 SUAPS UT2J 2019

TITRE	Stages ponctuels
OBJECTIFS	Assurer un prolongement des activités (enrichir, diversifier, assurer un perfectionnement).
Etat initial	Des stages existent mais ne suffisent pas à répondre à la demande des étudiants
PUBLIC CONCERNE	Etudiants de l'UT2J
DISPOSITIF / MISE EN ŒUVRE	Stages proposés lors des week-ends ou en soirée
TEMPORALITE / CONDITIONS MATERIELLES	Ouverture des stages sur la période du 1er semestre 2019
Indicateurs	Taux de participation aux stages par rapport au nombre de places proposés. Taux de satisfaction sur la qualité des apports sur le plan personnel et de l'encadrement .

BUDGET 2019 oct à déc	RUBRIQUE	Fonctionnement	Personnel								Investissement	
			Heures enseignants		Total	Heures tutorat		Total	Heures administratives étudiants			Total
			nombre	taux		nombre	taux		nombre	taux		
	Stage danse latine (décembre)		8	57,00 €	456,00 €		27,36 €	0,00 €	4	15,01 €	60,04 €	
	Tir à l'arc		5	57,00 €	285,00 €		27,36 €	0,00 €	4	15,01 €	60,04 €	
	Stage danse contemporaine	480,00 €	12	57,00 €	684,00 €		27,36 €	0,00 €	4	15,01 €	60,04 €	
	Stage cirque	920,00 €		57,00 €	0,00 €	25	27,36 €	684,00 €	4	15,01 €	60,04 €	
	Stage CNEA (Font Romeu)	2 600,00 €		57,00 €	0,00 €		27,36 €	0,00 €	4	15,01 €	60,04 €	
	Stage Sambo perfectionnement		6	57,00 €	342,00 €		27,36 €	0,00 €	4	15,01 €	60,04 €	
	Stage Lutte perfectionnement		8	57,00 €	456,00 €		27,36 €	0,00 €	4	15,01 €	60,04 €	
	Stage surf		18	45,00 €	810,00 €		27,36 €	0,00 €	4	15,01 €	60,04 €	
	Stage Acroyoga		8	57,00 €	456,00 €		27,36 €	0,00 €	4	15,01 €	60,04 €	
	TOTAL	4 000,00 €	65		3 489,00 €	25		684,00 €	36		540,36 €	0,00 €
	TOTAL						8 713,36 €					

CVEC 8 SUAPS UT2J 2019

actualisé au 6 nov 19 après réception des devis

TITRE	Gros matériel et investissement
OBJECTIFS	Permettre la pratique en toute sécurité des étudiants
Etat initial	certains matériels font défaut au vu du nombre de créneaux proposés et d'étudiants inscrits pratiquant simultanément : remorques pour matériel de pleine nature (transport des planches à voile), matelas de réception pour les activités de cirque, appareil de musculation (presse)
PUBLIC CONCERNE	ETUDIANTS UNIVERSITE inscrits dans ces activités
DISPOSITIF / MISE EN ŒUVRE	Ce matériel est acquis pour 10 ans. Achat de 2 remorques pour transporter le matériel nécessaire à la pratique des différentes Activités de Pleine Nature). Une remorque de 3m de long x 1m55 de large x 1m90 de haut + une remorque de 3m70 de long x 1m70 de large x 1m80 de haut. 6 Matelas de réception de dimensions comprises entre 4mx2mx50cm et 2m4x2mx20cm. 1 presse de musculation
TEMPORALITE / CONDITIONS MATERIELLES	Ce matériel est acquis pour 10 ans et est utilisé lors de la pratique des activités concernées
Indicateurs	Amélioration des conditions de pratique des cours concernés, conditions de sécurité et augmentation des capacités d'accueil d'étudiants en pratique simultanée

BUDGET 2019 RUBRIQUE	Fonctionnement	Personnel								Investissement	
		Heures enseignants		Total	Heures tutorat		Total	Heures administratives			Total
		nombre	taux		nombre	taux		nombre	taux		
Remorque 1		0	45,00 €	0,00 €	80	27,36 €		2	15,01 €	30,02 €	5 673,26 €
Remorque 2			57,00 €	0,00 €		27,36 €	0,00 €	2	15,01 €	30,02 €	6 496,26 €
Matelas réception	5250		57,00 €	0,00 €		27,36 €	0,00 €	4	15,01 €	60,04 €	1 132,00 €
Presse musculation	2045,9		57,00 €	0,00 €		27,36 €	0,00 €	4	15,01 €	60,04 €	5 263,26 €
TOTAL	7 295,90 €	0		0,00 €	80		0,00 €	12		180,12 €	18 564,78 €
TOTAL						26 040,80 €					

**Commission de la Formation
et de la Vie Universitaire
Séance du 7 novembre 2019**

**DELIBERATION N° 69-2019-CFVU
PORTANT SUR LE PROJET D'EQUIPEMENTS CULTURELS CVEC AU CRL RENTREE 2019/2020**

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 712-1 et L 712-2, L712-6-1
Vu les statuts de l'Université Toulouse-Jean Jaurès en vigueur,

Délibère

Article unique :

- **projet d'équipement culturels CVEC au CRL pour un montant estimé à 8 760.95 € sous réserve de validation des devis proposés.**

Le projet d'équipements culturels CVEC au CRL rentrée 2019/2020 cité en annexe est approuvé.

Délibération adoptée à la majorité des 17 membres présents ou représentés (13 POUR, 1 abstention, 3 contres).

A Toulouse, le 7 novembre 2019

Le Vice-Président de la CFVU



Vincent Simoulin

Demande d'équipement pour action culturelle en bibliothèque

Demande portée par le CRL (Centre de Ressources des Langues / UFR LLCE)

Le CRL organise régulièrement depuis sa création des manifestations culturelles à destination des étudiants. Le public visé est l'ensemble des étudiants de l'UT2J. Ce sont principalement les étudiants de l'UFR LLCE qui assistent à ces manifestations (conférences avec des romanciers, cinéastes, chercheurs ; projections-débat ; karaokés ; cafés des langues, etc.)

Le CRL s'est peu à peu équipé pour améliorer la mise en place de ces activités (micros, rideaux noirs) mais il manque encore d'éclairage.

Equipement demandé :

- deux projecteurs pour la section « salle de conférence » (+ câblage et fixations)
- un projecteur pour l'entrée où se déroule les karaokés, quizz, etc (+ câblage et fixations)

Montant total : 8 760,95 euros

**Commission de la Formation
et de la Vie Universitaire
Séance du 7 novembre 2019**

**DELIBERATION N° 70-2019-CFVU
PORTANT SUR LE PROJET D'EQUIPEMENTS CULTURELS CVEC A LA MIE RENTREE 2019/2020**

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 712-1 et L 712-2, L712-6-1
Vu les statuts de l'Université Toulouse-Jean Jaurès en vigueur,

Délibère

Article unique :

- **projet d'équipements culturels CVEC à la MIE pour un montant estimé à 10 000 € sous réserve de validation des devis proposés.**

Le projet d'équipements culturels CVEC à la MIE rentrée 2019/2020 cité en annexe est approuvé.

Délibération adoptée à la majorité des 17 membres présents ou représentés (13 POUR, 4 abstentions).

A Toulouse, le 7 novembre 2019

Le Vice-Président de la CFVU



Vincent Simoulin

Demande d'équipement pour la Grande Salle de la MIE

Demande portée par la MIE (Maison des Initiatives Etudiantes)

La Grande Salle de la MIE est mise à la disposition des associations étudiantes de l'UT2J et de la communauté étudiante dans son ensemble. Elle sert à la fois de salle de répétition (pour les troupes de théâtre par exemple) et de salle de représentation (concerts, théâtre, conférences, cirque, etc.) Cette salle est équipée *a minima* et n'offre pas un matériel varié et de qualité aux étudiants qui l'occupent. La MIE souhaite donc s'équiper afin de pouvoir améliorer la qualité des manifestations culturelles portées par les étudiants.

Equipement demandé :

- **scène intérieure modulable ou mobile (5000 euros).**
- **rideaux mobiles (appelés rideaux de fond de scène) (3000 euros).**
- **éclairages sur trépied (1000 euros).**
- **sonorisation mobile pour spectacle (1000 euros).**

Montant total : 10000 euros

**Commission de la Formation
et de la Vie Universitaire
Séance du 7 novembre 2019**

**DELIBERATION N° 71-2019-CFVU
PORTANT SUR UN PROJET SOCIAL D'AMELIORATION CVEC RENTREE 2019/2020**

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 712-1 et L 712-2, L712-6-1.
Vu les statuts de l'Université Toulouse-Jean Jaurès en vigueur,

Délibère

Article unique :

- **Projet social d'amélioration de prise en charge du BAFA/D à 75 % du montant de la formation, aide déduite de la CAF, dans la limite de 800 € par étudiant. Effet rétroactif au 01/09/19.**

Le projet social d'amélioration CVEC rentrée 2019/2020 cité en annexe est approuvé.

Délibération adoptée à l'unanimité des 17 membres présents ou représentés.

A Toulouse, le 7 novembre 2019

Le Vice-Président de la CFVU



Vincent Simoulin

Aide à l'obtention du B.A.F.A. ou du B.A.F.D. (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur ou de Directeur)

- Objectif :

Favoriser la formation des étudiants aux fonctions d'animateur et de viser à l'autonomie

- Conditions de prise en charge :

- Remplir les conditions générales d'éligibilité
- Prise en charge de ~~50 %~~ 75 % du montant de la formation, aide déduite de la CAF, dans la limite du plafond de ~~250 €~~ 800 € par étudiant
- Aide unique
- Paiement sur facture et attestation de suivi dans son intégralité de la formation ou copie du diplôme obtenu
- La formation devra être réalisée soit au cours de l'année universitaire précédente soit au cours de l'année universitaire en cours.

Exemple d'un tarif B.A.F.A.	50% du montant	prise en charge à 50 % de la dépense	75 % du montant	prise en charge à 75 % de la dépense, limite à 800 €
montant moyen pension complète = 550 €	275,00 €	250,00 €	412,50 €	412,50 €
montant moyen 1/2 pension = 425 €	212,50 €	212,50 €	318,75 €	318,50 €

**Commission de la Formation
et de la Vie Universitaire
Séance du 7 novembre 2019**

**DELIBERATION N° 72-2019-CFVU
PORTANT SUR UN PROJET SOCIAL D'AMELIORATION CVEC RENTREE 2019/2020**

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 712-1 et L 712-2, L712-6-1.

Vu les statuts de l'Université Toulouse-Jean Jaurès en vigueur,

Délibère

Article unique :

- **Projet social d'amélioration de l'aide à l'installation avec une prise en charge des frais de 85 % du montant total dans la limite de 500 € par étudiant. Ajout de tout équipement de première nécessité. Les équipements informatiques, audiovisuels sont exclus de ce dispositif. Effet rétroactif au 01/09/19.**

Le projet social d'amélioration CVEC rentrée 2019/2020 cité en annexe est approuvé.

Délibération adoptée à l'unanimité des 18 membres présents ou représentés.

A Toulouse, le 7 novembre 2019

Le Vice-Président de la CFVU



Vincent Simoulin

Aide à l'installation

- Objectif :

Favoriser les conditions d'entrée dans la vie étudiante.

- Conditions de prise en charge :

- Remplir les conditions générales d'éligibilité
- Etre logé à titre individuel ou en couple avec un autre étudiant, ou en colocation avec un autre étudiant, avec un bail prenant fin au plus tôt au 30/06/N+1 pour un logement non meublé
- Aide attribuée une seule fois par bénéficiaire pour toute la durée de sa vie étudiante
- Un minimum de 15% du montant des frais restera à la charge de l'étudiant. La prise en charge des frais sera donc de 85% du montant total dans la limite de ~~200-€~~ 500 € par étudiant.
- Présenter une facture ou un devis signé au nom de l'étudiant (les tickets de caisse ne seront pas acceptés) daté(e) de moins de trois mois
- Pourra être pris en charge l'achat de tout équipement de première nécessité ex : lit, d'un clic-clac, d'un micro-ondes, d'un lot de casseroles et/ou poêles à frire, de couverts, de verres, d'assiettes, draps, aspirateur, etc...
- Les équipements informatiques, audiovisuels sont exclus de ce dispositif.

Une aide de 500 € correspond à une facture d'achat de 588,23 €. Ainsi, 88,23 € (15 %) reste à la charge de l'étudiant.

**Commission de la Formation
et de la Vie Universitaire
Séance du 7 novembre 2019**

**DELIBERATION N° 73-2019-CFVU
PORTANT SUR UN PROJET DE RENOVATION DU FOYER DE L'IUT DE FIGEAC CVEC RENTREE 2019/2020**

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 712-1 et L 712-2, L712-6-1.
Vu les statuts de l'Université Toulouse-Jean Jaurès en vigueur,

Délibère

Article unique :

Le projet de rénovation du foyer de l'IUT de Figeac CVEC rentrée 2019/2020 estimé à 7 000 € sous réserve

- de validation de la Direction du Patrimoine
- de validation des aménagements par la Commission de la sécurité
- de validation des devis proposés

est approuvé.

Délibération adoptée à l'unanimité des 18 membres présents ou représentés.

A Toulouse, le 7 novembre 2019

Le Vice-Président de la CFVU



Vincent Simoulin

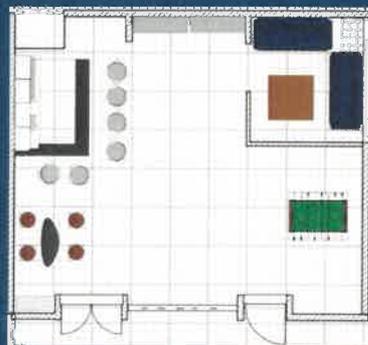
PROJET AMÉNAGEMENT DU FOYER DES ÉTUDIANTS

- L'objectif est d'aménager une pièce de l'IUT, actuellement réservée aux étudiants
- L'objectif est de créer un cadre plus accueillant et de transformer cette pièce en foyer. Il faut également fournir aux étudiants un espace kitchenette leur permettant de réchauffer leurs plats ou de se restaurer dans un environnement agréable.
- Le coût total du projet est estimé à 7000 euros
- 5582 euros de matériel, détail ci dessous, et 1412 euros de peintures et main d'œuvre



BUDGET

Libellé	Quantité	Prix Unit	Prix Total
Tabouret bas	Lot	179	179 €
Cassé à usage artitache Agathe	2	599	1 198 €
Tabouret bar réglable	6	80	480 €
Tabouret bar fixe	2	70	140 €
Table basse scandinave	2	50	100 €
meuble haut cuisine 80 2 portes	2	60	120 €
meuble bas cuisine 80 2 portes + 2 tiroirs	1	95	95 €
micro onde Sharp 800 watt	1	100	100 €
évier 2 bac	1	150	150 €
robinet évier	1	100	100 €
Bibliothèque skate	2	100	200 €
Plan de travail	3	110	330 €
Baby-foot de Fougère Pro	1	1100	1 100 €
TV LED Panasonic TX-65GX820E	1	1290	1 290 €
	Total		5 582 €



Les plans du nouveau foyer étudiant



**Commission de la Formation
et de la Vie Universitaire
Séance du 7 novembre 2019**

**DELIBERATION N° 74-2019-CFVU
DESIGNATION DE QUATRE REPRESENTANT-ES DE LA CFVU A LA COMMISSION CULTURE.**

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 712-1 et L 712-2, L712-6-1.
Vu les statuts de l'Université Toulouse-Jean Jaurès en vigueur,

Délibère :

Article 1 :

Monsieur Jean-Pierre Neuman est désigné représentant de la CFVU à la Commission Culture.

Article 2 :

Monsieur Jaime Yanez Fernandez est désigné représentant de la CFVU à cette même Commission.

Article 3 :

Madame Farah Deruelle est désignée représentante de la CFVU à cette même Commission.

Article 4 :

Monsieur Alexis Nicolas est désigné représentant de la CFVU à cette même Commission.

Délibération adoptée à la majorité des 18 membres présents ou représentés (17 POUR, 1 NPPV).

A Toulouse, le 7 novembre 2019

Le Vice-Président de la CFVU



Vincent Simoulin